



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche

Question écrite n° 108950

Texte de la question

M. Francis Falala attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les propositions inscrites dans la plate-forme du LIR 2006. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent notamment, en collaboration avec les autorités, d'accéder aux médicaments innovants à l'hôpital par exemple en prévoyant des exonérations pour les produits faisant l'objet soit d'une autorisation temporaire d'utilisation soit d'un protocole temporaire de traitement. Aussi, il le remercie de lui indiquer sa position et ses intentions relativement à cette préconisation.

Texte de la réponse

Parmi les propositions inscrites dans la plateforme 2006 du LIR (Laboratoires internationaux de recherche) figure l'accès à l'hôpital des médicaments innovants, notamment par la mise en place d'exonération à la contribution relative à la clause dite « de sauvegarde » applicable aux médicaments inscrits sur la liste des médicaments rétrocédables aux pharmacies d'officine. Le ministre de la santé et des solidarités évoque à ce titre les produits faisant l'objet d'une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) ou de protocoles temporaires de traitement (PTT). Il convient de signaler que les médicaments sous ATU ne bénéficient pas d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) et sont facturés de façon libre par les exploitants aux établissements hospitaliers. Cela étant, compte tenu du caractère spécifique des médicaments sous ATU et de médicaments qui ont des utilisations reconnues en dehors du périmètre de leur AMM, l'avenant à l'accord État-Industrie relatif à la clause de sauvegarde « rétrocession » prévoit la possibilité d'exonérer tout ou partie des contributions correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108950

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11532

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3003